

Fiscalité Locale des Particuliers

En complément du bilan de mandat et à l'occasion de la sortie du comparateur des taxes foncières et de la fiscalité des communes par l'État, nous pouvons être fier d'afficher une fiscalité la plus basse des communes du territoire d'API de même dimension en termes d'habitants (plus de 1000) tout en ayant mené d'importants investissements au cours des six dernières années.

Il convient de noter qu'en 2025, la commune n'ayant pas augmenté sa part de taxe foncière, l'écart avec les autres communes devrait encore augmenter.

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB) appliqués en 2024

ISSOIRE (63178) - 15 389 hab.

TFB : 41,24 %

BRASSAC LES MINES (63050) - 3 508 hab.

TFB : 47,71 %

SAINT GERMAIN LEMBRON (63352) - 2 056 hab.

TFB : 41,67 %

AUZAT-LA COMBELLE (63022) - 1 991 hab.

TFB : 44,76 %

CHAMPEIX (63080) - 1 440 hab.

TFB : 47,77 %

PLAUZAT (63282) - 1 748 hab.

TFB : 41,95 %

SAUXILLANGES (63415) - 1 326 hab.

TFB : 40,53 %

COUDES (63121) - 1 280 hab.

TFB : 40,99 %

LE BREUIL SUR COUZE (63052) - 1 134 hab.

TFB : 39,75 %